

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 19 MARS 2015 A 20 HEURES

Président de la séance : M. CAZAUX Francis, Maire en exercice.

Présents : MARTINS Sylvie, SOURROUILLE Christophe, DUVIGNAU Thierry, DAGUERRE Chantal, LABIDALLE Martine, LACOUTURE Jean-Luc, CHOQUET Alban, DESORMIERE Bernard, JUZAN Marc, GARDESSE Corinne

Absents-excuses : LAFITTE Frédéric, CASTETS Anne, MALBRANQUE François, COLLET Catherine
Secrétaire de séance : M.CHOQUET Alban.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 05/02/2015 est accepté à l'unanimité.

Il est demandé de rajouter à l'ordre du jour deux sujets :

- Convention d'adhésion à la médecine préventive
- Le recrutement d'une personne pour la surveillance de la cantine

Annulation délibération aliénation et classement des chemins ruraux :

Monsieur le Maire fait lecture d'un rapport transmis par le contrôle administratif qui juge irrecevable la délibération prise le 05 février 2015.

En effet, l'aliénation de chemins ruraux nécessite la réalisation d'une enquête publique préalable au titre du code de l'expropriation, conformément aux articles L161-10 et L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime.

De plus, la jurisprudence, ainsi que des réponses ministérielles, ont conclu à l'impossibilité de procéder à un échange de terrains dans le cadre d'une modification d'emprise, même minime d'un chemin rural.

En ce qui concerne la cession de routes à la commune, s'agissant selon toute vraisemblance de voies privées, une simple délibération du conseil municipal peut effectivement en prendre acte, mais devra mentionner le prix fixé pour chacune des voies.

La délibération du 05 février 2015 reçue en préfecture décidant de régulariser l'ensemble des voies en cause est donc entachée d'illégalité et doit être retirée.

Monsieur le Maire explique qu'une délibération spécifique doit être prise pour, dans un premier temps, décider du lancement de l'enquête publique pour l'aliénation et/ou le déplacement de tout ou partie des chemins ruraux concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De retirer la délibération prise le 05 février 2015 « Aliénation et classement des chemins ruraux » suite aux remarques effectuées lors du contrôle administratif.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les divers documents liés à cette opération.

Les taux d'imposition 2015 :

Plusieurs réunions de la commission des Finances ont eu lieu à ce sujet avec des études diverses concernant l'évolution des taux.

Il est décidé que la commission des finances se réunira le lundi 30 mars afin de choisir une solution qui sera appliquée pour le BP 2015. Lors de cette réunion, l'attribution des subventions sera également débattue.

Compte rendu réunion des associations :

Madame MARTINS explique que lors de la réunion des associations qui a eu lieu le 13 mars 2015, il a été évoqué la nouvelle façon de se voir attribuer une subvention pour les associations communales.

La municipalité a donc choisi de mettre en place un règlement pour l'attribution de subventions aux associations communales. Elle souhaite en effet être dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions. Ce règlement ne concerne que l'attribution des aides financières aux associations communales.

Monsieur le Maire fait lecture de ce règlement travaillé précédemment dans les diverses commissions communales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider le règlement pour l'attribution des subventions aux associations.
- De procéder à l'application de ce règlement pour l'attribution des subventions 2015.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les divers documents liés à cette opération.

La journée multi-associative du 26 avril 2015 est évoquée et notamment son déroulement. Elle sera finalisée en accord avec les associations lors de la réunion du 27 mars 2015 avec ces dernières.

Eglise de Lagastet :

Dans le cadre des travaux de restauration de la chapelle de Lagastet, Madame DESQUEYROUX, architecte en charge du projet, propose un avenant concernant le lot 4 « vitrail » du marché de la phase 2 de l'opération citée en objet.

En effet, le conseil municipal souhaitait une création originale pour les vitraux du chœur de la chapelle, en remplacement de création de vitraux géométriques. Pour cela, il a fallu réaliser des maquettes aux 1/5 différentes pour chaque fenêtre et coloration en verre antique adaptée à chaque vitrail.

Le montant proposé de cet avenant s'élève à 3300 € HT soit 3630 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'accepter l'avenant proposé par Madame DESQUEYROUX.
- D'inscrire cette somme au BP 2015 aux chapitres et articles prévus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les divers documents liés à cette opération.

Adhésion Convention médecine du travail Centre de Gestion des Landes :

Monsieur le Maire fait lecture de la nouvelle convention d'adhésion au service médecine préventive pour 2015 proposée par le Centre de Gestion des Landes. Elle prend en compte les dernières évolutions juridiques. La collectivité et ses agents bénéficient de la part du médecin de prévention d'une prise en charge globale en matière de santé et sécurité au travail. Les tarifs applicables aux agents des collectivités territoriales ne sont pas augmentés et sont fixés à 66,11 € par agent.

Après lecture faite de la convention

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'accepter la convention 2015 proposée par le CDG 40 concernant l'adhésion au service de médecine préventive.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les divers documents liés à cette opération,

Lotissement de CES :

Suite aux problèmes liés aux zones humides, il est convenu d'organiser une nouvelle réunion entre la commission urbanisme d'une part et Monsieur HALLAK architecte et Monsieur LAMARQUE, géomètre, d'autre part. L'objectif sera de travailler au futur plan du lotissement en tenant compte des observations d'Aquitaine Environnement.

Permanences des élections départementales du 22 et 29 mars 2015 :

Le conseil décide de faire 4 équipes pour assurer le bon déroulement des élections prévues le 22 et le 29 mars 2015 dans la salle des mariages de la commune.

Surveillance cantine :

Lors d'un conseil précédent, il avait été évoqué qu'Aurélien ROLLIN, en poste pour la surveillance de la cantine, avait souhaité quitter son poste au 27 mars 2015. Un appel à candidatures avait été lancé. Monsieur SOURROUILLE expose au Conseil que 3 candidatures avaient été reçues. Les entretiens ont eu lieu le 18 mars à la mairie. A l'issue de ces derniers, c'est Mme GRULOIS Nathalie qui a été retenue afin d'assurer la surveillance de la cantine jusqu'au 4 juillet 2015.

DIVERS :

Réfection des chaussées : L'entreprise BAPTISTAN a presque fini la réfection des chaussées sur la commune. Il ne lui reste que la route du Coudillon.